



Rapport Annuel 2010

Détail des comptes
de l'exercice 2010
et leurs annexes

Rapport de l'organe de révision

Le Léman toute l'année

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN SA

Table des matières

Compte de résultat de l'exercice 2010	
Produits d'exploitation	Page 4
Charges d'exploitation	Page 5
Compte de résultat de l'exercice 2010	Page 7
Bilan au 31 décembre 2010	
Actif	Page 8
Passif	Page 9
Compte des immobilisations de l'exercice 2010	Pages 10 à 13
Tableau de financement de l'exercice 2010	Page 14
Note sur le compte de résultat	Pages 15-17
Annexe aux comptes au 31 décembre 2010	Pages 18-24
Rapport de l'Organe de révision	Pages 25-26

1 Compte de résultat de l'exercice 2010 Produits d'exploitation

	Comptes 2010 CHF en milliers	Variation en %	2009 CHF en milliers
A_ Produits de transports bruts	22 572	102.5%	22 029
./. Commissions, rabais, escomptes	-617	91.3%	-676
Produits de transports nets	21 954	102.8%	21 353
B_ Produits accessoires	3 070	89.8%	3 418
1. Fermages et loyers	671	89.1%	753
2. Prestations internes	1 689	91.1%	1 854
3. Prestations pour tiers	71	53.5%	132
4. Produits de fonds de roulement	6	59.4%	10
5. Autres produits	633	94.7%	669
Total des produits	25 025	101.0%	24 771

2 Compte de résultat de l'exercice 2010 Charges d'exploitation

	Comptes 2010 CHF en milliers	Variation en %	2009 CHF en milliers
A_ Charges pour le personnel	18 250	97.3%	18 761
1. Traitements et salaires	14 353	99.1%	14 478
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes	1 585	78.2%	2 027
3. Charges sociales	2 312	102.5%	2 256
B_ Frais de choses	10 334	102.4%	10 090
1_ Dépenses générales	1 545	100.4%	1 539
1.1. Organes et mandataires de la société	362	92.6%	391
1.2. Cotisations et impôts	562	95.8%	587
1.3. Dépenses générales pour le personnel	321	120.0%	267
1.4. Frais administratifs	299	101.9%	293
2_ Informatique	344	100.2%	344
3_ Marketing, publicité	954	109.9%	868
4_ Assurances et sécurité	655	107.6%	608
5_ Fermages et loyers	30	97.3%	31
6_ Achats kiosques & Navy Shop	79	91.0%	87
7_ Energie	4 482	94.1%	4 762
7.1. Carburants combustibles et chauffage	3 979	92.9%	4 282
7.2. Energie électrique	373	109.0%	342
7.3. Gaz, eau, lubrifiants	130	95.1%	137
8_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien	2 246	121.2%	1 853
8.1. Frais d'entretien bâtiments et divers	316	91.3%	346
8.2. Frais d'entretien bateaux	1 930	128.1%	1 507
C_ Amortissements	4 418	110.8%	3 988
1. Immobilisations	4 322	111.9%	3 863
2. Frais d'augmentation du capital	96	76.6%	125
D_ Frais de capitaux	608	117.0%	520
Total des charges d'exploitation	33 610	100.8%	33 359
E_ Résultat d'exploitation	-8 585	100.0%	-8 588
	25 025	101.0%	24 771

3 Compte de résultat de l'exercice 2010

	Comptes 2010 CHF en milliers	Variation en %	2009 CHF en milliers
1_ Résultat d'exploitation	-8 585	100%	-8 588
1.1. Excédent des charges d'exploitation			
2_ Charges et produits extraordinaires	-1 201	NA*	173
2.1. Charges exercices antérieurs	-78	249.8%	-31
2.2. Produits exercices antérieurs	16	13.5%	117
2.3. Charges extraordinaires	-1 618	536.8%	-301
<i>dont perte exercice antérieur</i>			
<i>non couverte par les cantons</i>	0	0.0%	-298
<i>dont Perte / provision Caisse de pensions</i>	-1 529	NA*	0
2.4. Produits extraordinaires	149	250.8%	60
2.5. Remise de dette MS Lausanne par les cantons de Vaud, Genève, Valais	330	100.0%	330
3_ Indemnité art. 49 LCdF	1 243	80.9%	1 536
3.1. Part Confédération	621	80.9%	768
3.2. Part canton de Vaud	621	80.9%	768
3.3. Attribution à la réserve pour pertes futures (art. 64 LCdF)			
Soldes de résultats analytiques 2009	-144	388.7%	-37
4_ Couverture du déficit d'exploitation par les cantons de Vaud, Genève et Valais			
4.1. Perte reportée au 1 ^{er} janvier	6 916		17 198
4.2. Déficit 2009 à porter au bilan	-298		-7 500
4.3. Versement résultats analytiques 2009 selon art. 64 LCdF	144		0
4.4. Couverture du déficit d'exploitation 2009 par les cantons	-6 762		-9 698
RESULTAT DE L'EXERCICE	-8 688	125.6%	-6 916

*NA = ratio non applicable

4 Bilan au 31 décembre 2010

Actif

	Comptes 2010 CHF en milliers	Bilan %	2009 CHF en milliers	Bilan %
1_ Immobilisations	79 389	81.2 %	79 809	82.6 %
1.1. Compte des immobilisations	144 000	147.2 %	145 535	150.7 %
1.2. Objets inachevés	2 259	2.3 %	510	0.5 %
./.. Compte d'amortissements	-66 870	-68.4 %	-66 236	-68.6 %
2_ Fonds de roulement	7 478	7.6 %	7 564	7.8 %
2.1. Caisses et chèques postaux	602	0.6 %	122	0.1 %
2.2. Banques c/c commerciaux	3 862	3.9 %	2 733	2.8 %
<i>Dont liquidités affectées à la rénovation de la flotte Belle Epoque</i>	<i>1 161</i>	<i>1.2 %</i>	<i>1 814</i>	<i>1.9 %</i>
2.3. Entreprises de transport (OCC)	364	0.4 %	642	0.7 %
2.4. Débiteurs clients	703	0.7 %	1 003	1.0 %
2.5. Débiteurs divers	873	0.9 %	863	0.9 %
./.. Provision pour débiteurs douteux	-69	-0.1 %	-83	-0.1 %
2.6. Approvisionnements	851	0.9 %	897	0.9 %
2.7. Actifs transitoires	292	0.3 %	1 387	1.4 %
3_ Valeurs incorporelles	166	0.2 %	243	0.3 %
3.1. Frais d'augmentation du capital	166	0.2 %	243	0.3 %
4_ Fonds en faveur du personnel	2 105	2.2 %	2 043	2.1 %
5_ Solde débiteur du compte de résultat*	8 688	8.9 %	6 916	7.2 %
	97 825	100.0 %	96 575	100.0 %

* Note:

- dont couverture de déficit par les cantons au cours
de l'exercice suivant selon convention du 9 mai 2008

7 015

6 618

- dont perte non couverte par les cantons

1 673

298

5 Bilan au 31 décembre 2010

Passif

	Comptes 2010 CHF en milliers	Bilan %	2009 CHF en milliers	Bilan %
1_ Capital propre	30 555	31.2%	30 565	31.6%
1.1. Capital social	36 063	36.9%	36 063	37.3%
1.1.1. 48 000 actions nom. A CHF 100.–	4 800	4.9%	4 800	5.0%
1.1.2. 212 625 actions nom. B CHF 100.–	21 263	21.7%	21 263	22.0%
1.1.3. 10 000 bons de participation CHF 1 000.– (détenus par ABVL/ProVapore)	10 000	10.2%	10 000	10.4%
1.2. Réserves affectées	2 146	2.2%	2 002	2.1%
1.2.1. Réserve d'amort. art. 10, al. 3 ORCO	309	0.3%	309	0.3%
1.2.2. Réserve pour pertes futures art. 64 LCdF trafic régional	1 838	1.9%	1 694	1.8%
1.3. Résultat reporté	-7 654	-7.8%	-7 500	-7.8%
2_ Capital étranger	60 765	62.1%	59 237	61.3%
2.1. Engagements fixes	47 341	48.4%	40 005	41.4%
2.1.1. Leasings financiers	9 144	9.3%	9 510	9.8%
2.1.2. Hypothèque 1 ^{er} rang BCV	1 467	1.5%	1 496	1.5%
2.1.3. Hypothèque 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics à intérêt variable, non cumulatif (nominal KCHF 4 800)	4 762	4.9%	4 762	4.9%
2.1.4. Prêt Retraites Populaires	8 489	8.7%	0	0.0%
2.1.5. Emprunt sans intérêt VD	13 625	13.9%	14 133	14.6%
2.1.6. Emprunt sans intérêt GE	5 376	5.5%	5 577	5.8%
2.1.7. Emprunt sans intérêt VS	1 349	1.4%	1 398	1.4%
2.1.8. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable VD	2 100	2.1%	2 100	2.2%
2.1.9. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable GE	825	0.8%	825	0.9%
2.1.10. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable VS	204	0.2%	204	0.2%
2.2. Engagements courants	13 424	13.7%	19 232	19.9%
2.2.1. Créanciers et fournisseurs	3 223	3.3%	2 878	3.0%
2.2.2. Provisions et transitoires dont Provision Caisse de pensions	3 411	3.5%	10 270	10.6%
2.2.3. Avance couverture de déficit 2010 VD	540	0.6%	7 500	7.8%
2.2.4. Avance couverture de déficit 2010 GE	4 636	4.7%	4 330	4.5%
2.2.5. Avance couverture de déficit 2010 VS	1 965	2.0%	1 550	1.6%
2.2.5. Avance couverture de déficit 2010 VS	189	0.2%	204	0.2%
3_ Fonds en faveur du personnel	2 105	2.2%	2 043	2.1%
4_ Contributions d'investissement des pouvoirs publics				
Subventions conditionnellement remboursables	4 400	4.5%	4 730	4.9%
4.1. Etat de Vaud	2 949	3.0%	3 170	3.3%
4.2. Etat de Genève	1 164	1.2%	1 251	1.3%
4.3. Etat du Valais	287	0.3%	309	0.3%
	97 825	100.0%	96 575	100.0%

6 Compte des immobilisations de l'exercice 2010

	VALEUR D'ACQUISITION			
	Etat au 1.1.2010 CHF en milliers	Augmentations en 2010 CHF en milliers	Diminutions en 2010 CHF en milliers	Etat au 31.12.2010 CHF en milliers
1_ Installations				
1.1. Installations des débarcadères				
1.1.1. Installations fixes	4 384	27		4 411
1.1.2. Equipements	437	29		466
1.2. Bâtiments et installations fixes				
1.2.1. Bâtiments et installations fixes	12 936	10		12 946
1.2.2. Installations et machines des chantiers navals et des ateliers	1 356	5		1 361
2_ Bateaux et dock flottant				
2.1. Bateaux Belle Epoque	60363	760		61123
La Suisse	19344	329		19673
Simplon	6265			6265
Savoie	12974			12974
Rhône	3755	239		3995
Montreux	12421	191		12612
Vevey	1441			1441
Italie	1469			1469
Helvétie	2694			2694
2.2. Bateaux modernes	59921	254		57141
Lausanne	15252			15252
Léman	5883			5883
Henry-Dunant	5523			5523
Général-Guisan	4563	80		4643
Chablais	3034		3034	
Ville-de-Genève	4250	8		4258
Lavaux	4103	45		4148
Morges	4056			4056
Valais*	5123			5123
Col-vert	1433			1433
Coppet*	3406	61		3467
Genève*	3294	61		3354
2.3. Autres bateaux	85			85
2.4. Autres installations flottantes (dock)	3161	58		3219
3_ Divers				
3.1. Véhicules à moteur*	255			255
3.2. Objets mobiliers				
3.2.1. Informatique/câblage réseau*	841	344		1 184
3.2.2. Billetterie*	738	667	655	751
3.2.3. Objets mobiliers et divers	1 057			1 057
	145 535	2 154	3 689	144 000
*Dont objets part. ou totalement financés par leasing	12 100	789		12 889

Suite du tableau page 12

- 4_ Objets inachevés
- 5_ Subventions à fonds perdus
- 6_ Valeurs incorporelles

AMORTISSEMENTS

Taux	Etat au 1.1.2010 CHF en milliers	Augmentations en 2010 CHF en milliers	Diminutions en 2010 CHF en milliers	Etat au 31.12.2010 CHF en milliers	Valeur comptable au 31.12.2010 CHF en milliers
5.0%	3 912	51		3 962	449
10.0%	77	27		104	363
2.0%	7 853	110		7 963	4 983
5.0%	1 133	16		1 149	212
3/10%	19 655	1 688		21 343	39 780
3/10%	2 632	539		3 171	16 502
3/10%	3 370	207		3 577	2 688
3/10%	2 625	382		3 007	9 967
3/10%	2 232	92		2 324	1 671
3/10%	3 541	449		3 990	8 622
3/10%	1 222	11		1 233	208
3/10%	1 339	7		1 347	122
3/10%	2 694			2 694	
3/10%	26 984	1 924		25 874	31 267
3/10%	8 103	493		8 596	6 656
3/10%	3 339	188		3 527	2 356
3/10%	2 936	132		3 068	2 455
3/10%	3 587	151		3 738	905
3/10%	2 755	279	3 034		
3/10%	3 898	16		3 915	343
3/10%	488	142		630	3 518
3/10%	470	131		601	3 455
3/10%	307	154		461	4 662
3/10%	598	34		632	801
3/10%	256	104		360	3 107
3/10%	246	101		347	3 008
5.0%	25	4		30	55
5.0%	2 572	181		2 753	467
12.5%	124	32		155	99
25/10%	690	137		827	357
10.0%	678	75	655	98	652
10.0%	734	77		811	246
	64 436	4 322	3 689	65 070	78 930
	893	477		1 371	11 518

Suite du tableau page 13

6 Compte des immobilisations de l'exercice 2010 (suite de la page 10)

	VALEUR D'ACQUISITION			
	Etat au 1.1.2010 CHF en milliers	Augmentations en 2010 CHF en milliers	Diminutions en 2010 CHF en milliers	Etat au 31.12.2010 CHF en milliers
4_ Objets inachevés				
4.1. Bâtiment administratif	36	14		50
4.2. Bateau « Simplon »	10	1 464		1 474
4.3. Bateau « Vevey »	140	331		471
4.4. Bateau « Ville-de-Genève »	10	107		117
4.5. Divers	314	27	194	147
Total des travaux en cours	510	1 943	194	2 259
5_ Subventions à fonds perdus pour assainissement de la Confédération, des cantons de Vaud, Genève, Valais et de la ville de Lausanne				
Total général	146 045	4 097	3 883	146 259
6_ Valeurs incorporelles				
6.1. Pièces de réserve (Non valeur conformément aux directives de l'OFT)				
6.2. Frais d'augmentation du capital 2005	165			165
6.3. Frais d'augmentation du capital 2006	74			74
6.4. Frais d'augmentation du capital 2007	106			106
6.5. Frais d'augmentation du capital 2008	224			224
6.6. Frais d'augmentation du capital 2009	58	19		77
Total valeurs incorporelles	627	19		646

AMORTISSEMENTS

Taux	Etat au 1.1.2010 CHF en milliers	Augmentations en 2010 CHF en milliers	Diminutions en 2010 CHF en milliers	Etat au 31.12.2010 CHF en milliers	Valeur comptable au 31.12.2010 CHF en milliers
					50
					1 474
					471
					117
					147
					2 259
	1 800			1 800	-1 800
	66 236	4 322	3 689	66 870	79 389
	10				
	165			165	
	60	15		74	
	64	21		85	21
	85	45		130	94
	12	15		27	50
	385	96		481	166

7 | Tableau de financement de l'exercice 2010

	Comptes 2010 CHF en milliers	2009 CHF en milliers
Opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	-8 585	-8 588
Indemnité art. 49 LCdF trafic régional	1 243	1 536
Produits extraordinaires	495	506
Charges extraordinaires	-1 696	-333
Amortissements sur immobilisations corporelles	4 322	3 863
Variation des provisions	-6 946	-544
Variation comptes de régularisation	1 168	-918
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	-9 999	-4 478
Variation débiteurs	568	-385
Variation créanciers et fournisseurs	346	-434
Variation approvisionnements	46	-47
Variation du besoin en fonds de roulement	960	-866
Flux de fonds provenant de l'exploitation	-9 039	-5 344
Opérations d'investissements		
Bâtiment et installations	-71	-664
Bateaux et dock flottant	-1 072	-9 720
Divers	-817	-167
Travaux en cours	-1 943	-183
Valeurs incorporelles	77	44
Flux de fonds relatifs aux investissements	-3 826	-10 690
Opérations de financement		
Augmentation du capital		2 000
Variation des crédits bancaires	8 460	775
Variation des leasings financiers	-366	-757
Solde couverture de déficit exercice antérieur	678	4 221
Avances couverture de déficit de l'exercice	6 790	6 084
Contribution d'investissements des pouvoirs publics	-330	-330
Prêt VD	-508	-508
Prêt GE	-200	-200
Prêt VS	-49	-49
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	14 475	11 236
Variation des disponibilités	1 610	-4 800
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	2 854	7 654
Disponibilités nettes au 31 décembre	4 464	2 854
Disponibilités	31.12.2010	31.12.2009
Caisse et comptes de chèques postaux	602	122
Banques comptes courants commerciaux	3 862	2 732
Total	4 464	2 854

8 Notes sur le compte de résultat

1_ Produits de transport bruts

Types de produits	Comptes 2010	2009	Variation en %
	CHF en milliers	CHF en milliers	
Trafic touristique & régional	14 874	15 053	-1.1 %
Abonnements CFF (OCC)	3 885	3 647	+6.5 %
Locations/Charters	2 650	2 321	+14.2 %
Participation France	1 162	1 008	+15.3 %
Total	22 572	22 029	+2.5 %

La hausse des tarifs fut légèrement supérieure à 1% en moyenne en 2010 tandis que l'évolution du volume (services réguliers) a été légèrement défavorable et s'est établie à -0.5%. La hausse des tarifs n'aura donc pas permis d'annihiler le léger tassement observé en terme de volume. On peut attribuer cette évolution à une tendance vers des croisières plus courtes et donc moins chères ainsi qu'au succès grandissant des abonnements liés au trafic régional (nouvelle ligne Lausanne-Thonon notamment).

Dans un contexte conjoncturel de légère reprise, la hausse de 14% des croisières privées est très réjouissante.

La participation contractuelle française, en hausse de 20% par rapport à l'année précédente en EURO, s'est élevée à KCHF 1 162 contre KCHF 1 008 en 2009. L'évolution des taux de change a eu un impact négatif sur le montant encaissé en francs suisses.

La variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et ½ tarif d'une durée d'un an et plus figure sous la rubrique « Abonnements CFF (OCC) » (KCHF +135 en 2010) afin de refléter au mieux l'évolution réelle des recettes.

2_ Fermages et loyers

Ce poste comprend essentiellement les revenus de location liés à la sous-traitance par la CGN de l'activité de restauration sur les bateaux. Ce poste comprend également le revenu relatif à la mise en location, en faveur de Lake Gourmet, de locaux administratifs et de stockage sur le site du chantier naval.

3_ Prestations internes

Les travaux de rénovation de la flotte de la CGN sont partiellement réalisés en interne par le personnel de la Société, en hiver notamment lorsque l'activité est réduite. Au total, 19 203 heures ont été activées en 2010, le tout à un tarif horaire de CHF 84.97 (coût complet) ce qui représente un total de KCHF 1 632. Les principales heures du personnel activées concernent la restauration en cours du « Simplon » pour 7 216 heures ainsi que les travaux relatifs au projet « Vevey » pour 3 000 heures (Préparation du projet).

8 | Notes sur le compte de résultat

4_ Autres produits

Types de recettes	Comptes 2010 CHF en milliers	2009 CHF en milliers	Variation en %
Différence de change	3	106	-97.2 %
Revenus divers, marketing	290	310	-6.5 %
Revenus sur diff. TVA France	129	127	+1.6 %
Dons	86	3	+2767.7 %
Revenus kiosques & Navy Shop	126	123	+2.4 %
Total	633	669	-5.3 %

La baisse constante de l'EURO face au CHF ne nous a pas permis d'engranger cette année encore des gains de change significatifs.

Les travaux 2010-2011 sur le « Montreux » financés par l'ABVL/PRO VAPORE sont comptabilisés en tant que charges d'entretien dans les comptes de la CGN pour l'ensemble des frais occasionnés tandis que leur financement par l'ABVL/PRO VAPORE figure dans les recettes sous cette rubrique.

5_ Charges pour le personnel

La diminution de la masse salariale de 2.7 % est essentiellement due à la poursuite de la réduction des effectifs liée notamment à la réduction de l'Offre constatée depuis 2009.

L'effectif annuel passe ainsi de 182 à 175 (-7 personnes en EPT, départs naturels). L'effectif de pointe durant la saison d'été a quant à lui été de 198 (-9).

La hausse annuelle des salaires a été de 1.3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée aux augmentations statutaires (évolution dans la grille salariale) uniquement. Aucune hausse relative à l'inflation n'ayant été octroyée, celle-ci s'étant établie, selon l'indice de référence, à -0.8 %.

Les charges sociales et autres frais du personnel représentent dorénavant 21.4 % de la masse salariale brute contre 22.8 % en 2009 (y.c. impacts décrits plus haut).

6_ Dépenses générales

Le poste Organes et mandataires de la Société comprend en 2010 les frais exceptionnels générés par les travaux préparatoires de restructuration de la Société mandatés par les cantons (KCHF 87).

Un taux forfaitaire de TVA de 3.5 % est appliqué sur les subventions reçues. Avec le paiement en 2010 de soldes de subventions 2008 et 2009, ce poste est resté élevé, à un niveau proche de l'exercice précédent.

7_ Energie et carburants

La variation par rapport à l'exercice précédent provient d'une part de la baisse de la consommation suite à la réduction générale de l'offre (4 379 000 litres contre 4 526 000 litres en 2009 soit -3.2 %) et d'autre part de la baisse des prix (CHF 0.90 par litre contre CHF 0.94 en 2009).

Pour 2011, la majeure partie des besoins a pu être achetée à terme à des prix intéressants.

8 | Notes sur le compte de résultat

8_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

Certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent des coûts importants et en hausse régulière. Ceci est notamment le cas pour les bateaux en attente de rénovation dans le cadre de l'EMPD (exposé des motifs et projet de décret). A noter une hausse marquée des charges en 2010 liée à des changements de moteurs et autres réparations inattendues sur la flotte.

Les travaux sur le « Montreux », financés par l'ABVL figurent également sous cette rubrique (voir point 4. ci-dessus).

9_ Amortissements

Outre les explications figurant sous le point 1 de l'annexe aux comptes, une augmentation de la charge d'amortissements des actifs est constatée en 2010. Celle-ci provient de l'amortissement extraordinaire du « Chablais » suite à sa démolition en cours d'année. Celui-ci figurait encore dans les comptes de la CGN pour un montant de KCHF 279.

Depuis 2001, la charge d'amortissement annuelle est passée de KCHF 1 642 à KCHF 4 418. Le manque d'investissements réalisés durant la décennie précédente aura nécessité un fort rattrapage dans les années 2000 avec pour conséquence une très nette augmentation des amortissements nécessaires. Aujourd'hui, on se rapproche davantage de la charge d'amortissement traduisant un renouvellement correct de la flotte. Cette charge devrait logiquement se situer aux environs de KCHF 5 000 par an.

10_ Frais de capitaux

La dette relative à l'achat de bateaux sous forme de leasing figure au passif du bilan de la Société. Les tranches de remboursement sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charges d'intérêts sous cette rubrique.

Dès le mois de juillet 2010, ce poste comprend également les intérêts sur le prêt des Retraites Populaires octroyé dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pensions. Le taux d'intérêt est de 2.75% sur une durée de 10 ans. La charge sur l'exercice 2010 est de KCHF 116.

11_ Charges et produits extraordinaires

Le complément relatif à l'assainissement de la Caisse de pensions CGN soit KCHF 1 529 a été passé sous cette rubrique (voir détail au point No 15 de l'annexe aux comptes).

12_ Indemnités art. 49 LCdF

Le subventionnement des lignes de trafic régional par la Confédération et le canton de Vaud concerne depuis 2009 les lignes Lausanne – Thonon, Nyon – Chens et Lausanne – Evian, seule ligne subventionnée par la Confédération jusqu'en 2008.

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2010

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes sont en conformité avec les dispositions de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires (ORCO).

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

1_ Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistre, selon le principe des montants bruts:

– en tant qu'augmentations:

a) Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations;

b) Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

– en tant que diminutions:

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets ou parties d'objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Dispositions particulières:

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements:

Le compte d'amortissement dans le bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utili-

sation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC. Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent en général, les taux suivants:

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Equipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%
Pièces de réserve	10.0%

La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Activation en 2010

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont respectés pour l'exercice 2010.

Concernant les rénovations 2010, les règles suivantes ont été appliquées:

– les factures de tiers ont été activées à 100%,
– les prestations internes, en accord avec l'ORCO, ont été activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique. En 2010, 19203 heures ont été activées au tarif horaire de CHF 84.97 ce qui représente un montant de KCHF 1 632.

2_ Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Ils sont totalement amortis.

3_ Débiteurs

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant la capacité de respecter leurs engagements, la Compagnie constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses.

4_ Approvisionnements

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation si cette dernière s'avère plus basse.

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2010

5_ Valeurs incorporelles		(CHF en milliers)
Frais d'augmentation du capital 2005	CHF	165
./ Amortissement au 31.12.2010	CHF	165
Solde 31.12.2010	CHF	0
Frais d'augmentation du capital 2006	CHF	74
./ Amortissement au 31.12.2010	CHF	74
Solde 31.12.2010	CHF	0
Frais d'augmentation du capital 2007	CHF	106
./ Amortissement au 31.12.2010	CHF	85
Solde 31.12.2010	CHF	21
Frais d'augmentation du capital 2008	CHF	224
./ Amortissement au 31.12.2010	CHF	130
Solde 31.12.2010	CHF	94
Frais d'augmentation du capital 2009	CHF	77
./ Amortissement au 31.12.2010	CHF	27
Solde 31.12.2010	CHF	50

Les frais d'augmentation de capital ont été portés au bilan. Ils sont indiqués séparément et amortis en 5 ans (CO art. 664).

6_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds (total au 31.12.2010 KCHF 2 105) se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT.

Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie pour KCHF 1 346 ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 758.

7_ Solde débiteur du compte de résultat

Le solde débiteur de l'exercice 2010 de KCHF 8 688 est pris en charge à hauteur de KCHF 7 015 par le:

– Canton de Vaud (68.8%)	KCHF	4 826
– Canton de Genève (27.7%)	KCHF	1 943
– Canton du Valais (3.5%)	KCHF	245

Les pourcentages indiqués sont basés sur l'offre 2010 (hors financement trafic régional) et peuvent varier sensiblement en fonction de

la comptabilité analytique réelle de l'exercice à valider par les cantons.

Le solde des subventions pour l'exercice 2009 a été intégralement versé en 2010 sur la base de la comptabilité analytique définitive.

Le solde des subventions pour l'exercice 2008 a été partiellement versé par les cantons. Demeure un solde de KCHF 105 qui sera honoré par le canton de Genève début 2011. Ce solde à encaisser figure dans les actifs transitoires au 31.12.2010.

Résultat reporté au bilan:

Etat au 01.01.2010	KCHF	7 500
Déficit 2009 à porter au bilan	KCHF	298
Versement analytique 2009 selon art 64 LCdF	KCHF	-144
Etat au 31.12.2010	KCHF	7 654

La perte de KCHF 298 relative à la non couverture de l'intégralité du déficit 2007 a été passée en perte comptable en 2009 et figure dorénavant au résultat reporté.

Le versement analytique 2009 selon art 64 LCdF relatif à la différence de résultat entre l'offre et le résultat réel pour le trafic régional pour l'exercice en question a été versé directement en 2010 par le canton de Vaud et vient réduire provisoirement le résultat reporté au 31.12.2010. Ce montant sera compensé au cours de l'exercice 2011 (déduit des subventions 2010).

8_ Capital étranger

Dans le cadre du financement accordé pour la rénovation des bateaux « Montreux », « Henry-Dunant » et « Col-Vert », la situation au 31.12.2010 se présente comme suit:

– Canton de Vaud	KCHF	4 291
– Canton de Genève	KCHF	1 694
– Canton du Valais	KCHF	418

Ces prêts sans intérêt ont été remboursés pour la somme de KCHF 271 en 2010.

Dans le cadre du financement accordé pour la rénovation du « Savoie », l'achat de deux vedettes et la rénovation du chantier, la situation au 31.12.2010 se présente comme suit:

– Canton de Vaud	KCHF	11 434
– Canton de Genève	KCHF	4 508
– Canton du Valais	KCHF	1 135

Ces prêts sans intérêt ont été remboursés pour la somme de KCHF 486 en 2010.

9 | Annexe aux comptes au 31 décembre 2010

9_ Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements

CHF en milliers	Dette 2010	Actifs mis en gage 2010	Actifs mis en gage 2009
Bâtiments: Emprunt hypothécaire 1 ^{er} rang, de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant l'ensemble des biens immobiliers de la Compagnie	CHF 1 467	CHF 4 983	CHF 5 083
Bateaux: Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics grevant l'ensemble des biens de la Compagnie (hors actifs financés par leasing, conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts en 2010):		CHF 67 412	CHF 69 882
Confédération	CHF 1 257		
Canton de Vaud	CHF 1 640		
Canton de Genève	CHF 699		
Canton du Valais	CHF 177		
Commune de Lausanne	CHF 990		
Total	CHF 4 762		

10_ Leasings

L'achat du «Valais», l'achat de deux bateaux de type NAVIBUS® (le «Coppet» et le «Genève»), la mise en place d'un réseau WIFI, l'achat de quatre véhicules pour le transport du personnel ainsi que le système de billetterie ont été financés par le biais de dix contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés tandis que la dette de leasing y relative figure dans les fonds étrangers à long terme au passif du bilan. La durée d'amortissement contractuelle des leasings est de 10 à 12 ans pour les bateaux alors que la durée de vie comptable est de 33 ans. Le système de billetterie est quant à lui amorti contractuellement en 8 ans tandis que sa durée de vie comptable est de 10 ans. Le réseau WIFI est amorti comptablement sur une période de 4 ans, soit de manière identique à la durée du leasing. Au 31 décembre 2010, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de KCHF 11 518. A la même date, les intérêts contractuellement dus et payables d'ici à l'échéance des différents contrats s'élèvent à KCHF 1 308 (KCHF 1 588 au 31.12.2009). L'essentiel du matériel informatique est loué sur la base de contrats de 4 ans. Au 31.12.2010, la valeur des échéances contractuelles dues est de KCHF 410 (10 trimestres).

11_ Créanciers et fournisseurs

Ce poste comprend également le compte courant en faveur de la caisse pour perte de gain maladie pour KCHF 793, la facture du mois de décembre de la Caisse de pensions pour KCHF 158, les avances de clients pour la location de bateaux pour KCHF 170 ainsi que la TVA pour KCHF 83.

12_ Provisions

CHF en milliers	Variation	2010	2009
Provision pour heures supplémentaires: Diminution en 2010	KCHF -95	KCHF 1 045	KCHF 1 139
Provision abos généraux CFF Attribution en 2010	KCHF 135	KCHF 1 739	KCHF 1 604

Conformément aux instructions de l'Office fédéral des transports, ces deux montants figurent dans la rubrique «Provisions».

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2010

13_ Avance de fonds pour prestations 2010

L'avance de fonds pour paiement des prestations 2010 a été effectuée par les 3 cantons :

Canton de Vaud	KCHF	4 636
Canton de Genève	KCHF	1 965
Canton du Valais	KCHF	189

Après acceptation des comptes par l'Assemblée générale, ces avances se régularisent par compensation du déficit 2010 au bilan.

La somme de KCHF 1 162 représentant la participation forfaitaire de la France aux coûts non couverts en 2010, a été intégralement encaissée au cours de l'exercice 2010 (recettes de transport).

14_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT.

Ils représentent des fonds de secours en faveur du personnel de la CGN (voir point 6).

15_ Engagement de prévoyance et autres charges sociales

Dans le but d'assainir de manière durable sa Caisse de pensions, la CGN, avec l'appui du canton de Vaud, a pris la décision de changer de Caisse de pensions avec effet au 01.07.2010. Par conséquent, au 31.12.2010, la prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance des Retraites Populaires, entité juridiquement distincte, conformément au droit suisse.

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La contribution de l'employeur est reprise sans modification en tant que charges de l'entreprise découlant des engagements de prévoyance dans le compte charges sociales.

Le taux de couverture au 31.12.2010 est proche de 90% (comptes finaux non établis). Des mesures d'assainissement de la caisse sont en cours (4% du salaire coordonné) et sont prises en charge par la Société à raison de 60% ainsi que par les employés pour le solde.

Comptablement, la CGN avait prévu dans ses comptes 2007 une provision de KCHF 7 500 dans le but de faire face à un probable assainissement de sa Caisse de pensions. Avec le transfert de Caisse au 01.07.2010, un prêt garanti par les cantons a été octroyé par les Retraites Populaires à la CGN afin de faire remonter le taux de couverture à 90%. Suite à ce plan d'assainissement, le montant du prêt a été fixé sur la base de décomptes provisoires au 30.06.2010 à KCHF 8 489. Par conséquent, une perte comptable provisoire de KCHF 989 a donc dû être portée aux comptes de l'exercice sous revue. Depuis, le décompte final relatif au transfert de Caisse a pu être réalisé et une provision complémentaire de KCHF 540 a dû être comptabilisée portant l'effort global d'assainissement de la Caisse de pensions à KCHF 9 029.

16_ Contributions d'investissement des pouvoirs publics

Un remboursement de KCHF 330 est intervenu durant l'exercice. Il s'agit du remboursement partiel du prêt sans intérêt accordé pour le financement du « Lausanne », d'un montant initial de KCHF 11 000. Le remboursement se répartit à raison de :

- KCHF 221 pour le canton de Vaud
- KCHF 87 pour le canton de Genève
- KCHF 22 pour le canton du Valais.

17_ Contrat d'importance en cours :

A l'exception d'un nouveau contrat de leasing pour le financement du système de billetterie, aucun nouveau contrat d'importance prenant effet en 2010 n'a été signé en 2010.

18_ Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

CHF en milliers	2010	2009
Bateaux à vapeur, à moteur, bateau atelier et dock flottant	CHF 140 142	CHF 145 145
Bâtiments	CHF 17 060	CHF 17 060
Débarcadères	CHF 423	CHF 423
Biens mobiliers	CHF 5 817	CHF 5 817

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2010

19_ Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par les différentes collectivités publiques ainsi que par la Banque Cantonale Vaudoise sont considérés comme des prêts actionnaires. Ils sont répertoriés au bilan selon les commentaires figurant sous les points 8, 9 et 16 ci-dessus. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 34 108.

20_ Structure du capital propre

Le montant du capital social au 31.12.2010 s'élève à KCHF 36 063 et se répartit comme suit:

48 000 actions nominatives A d'un montant de CHF 100.– chacune, entièrement libérées, détenues par les collectivités publiques ou les établissements de droits publics. Les actions A donnent droit à une répartition préférentielle de l'actif en cas de liquidation.

212 625 actions nominatives B d'un montant de CHF 100.– chacune, entièrement libérées. Droit de vote: chaque action A ou B donne droit à une voix.

10 000 bons de participation d'un montant de CHF 1 000.– chacun, entièrement détenus par l'ABVL/Pro Vapore, entièrement libérés, sans droit de vote.

Les actions ainsi que les bons sont indivisibles à l'égard de la CGN qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour une action (ou bon). Les actions (ou bons) ne peuvent être transférés que par cession. Pour être valable, la cession doit être notifiée à la Société.

L'ABVL/Pro Vapore ont participé à hauteur de KCHF 1 362 à l'augmentation de capital-actions 2009 de KCHF 2 000. Cette somme qui vient compléter une partie des fonds versés en 2008 déjà doit être intégralement affectée aux bateaux « Simplon » (KCHF 1 245) « Rhône » (KCHF 50) et « Italie » (KCHF 519). Au 31.12.2010, les soldes de ces différents comptes sont de KCHF 591 pour le « Simplon » et n'ont pas évolué pour les deux autres bateaux.

CHF en milliers	Capital-actions		Capital- participation	Réserve Art.10 Al. 3 ORCO	Réserve Art 64 LCdF
	A	B			
Etat au 31.12.2003	4 800	6 263		309	1 655
Variation réserves 2004					37
Etat au 31.12.2004	4 800	6 263		309	1 691
Augmentation du capital		2 000			
Variation réserves 2005					9
Etat au 31.12.2005	4 800	8 263		309	1 700
Augmentation du capital		4 000			
Variation réserves 2006					76
Etat au 31.12.2006	4 800	12 263		309	1 776
Augmentation de capital		4 000			
Variation réserves 2007					6
Etat au 31.12.2007	4 800	16 263		309	1 782
Augmentation de capital-actions		3 000			
Augmentation de capital-participation			10 000		
Variations réserves 2008					-125
Etat au 31.12.2008	4 800	19 263	10 000	309	1 656
Augmentation de capital		2 000			
Variation réserves 2009					37
Etat au 31.12.2009	4 800	21 263	10 000	309	1 694
Variation réserves 2010					144
Etat au 31.12.2010	4 800	21 263	10 000	309	1 838

9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2010

21_ Répartition du capital-actions au 31.12.2010

2009						2010						Actionnaire
Action A	Action B	Total	%A	%B	% total	Action A	Action B	Total	%A	%B	% total	
	43990	43990		16.88	16.88		43990	43990		16.88	16.88	ABVL/Pro Vapore
	17661	17661		6.78	6.78		17661	17661		6.78	6.78	Danial O.
	15587	15587		5.98	5.98		15587	15587		5.98	5.98	Finial Capital SA
10322	1310	11632	3.96	0.50	4.46	10322	1310	11632	3.96	0.50	4.46	Commune de Lausanne
	10000	10000		3.84	3.84		10000	10000		3.84	3.84	Sandoz FF Holding SA
8000		8000	3.07		3.07	8000		8000	3.07		3.07	Banque Cantonale Vaudoise
	8000	8000		3.07	3.07		8000	8000		3.07	3.07	Landolt A.
6729		6729	2.58		2.58	6729		6729	2.58		2.58	Ville de Genève
6670		6670	2.56		2.56	6670		6670	2.56		2.56	Confédération Suisse
	5000	5000		1.92	1.92		5000	5000		1.92	1.92	Biotonus Clinique Bon-Port
2890	1575	4465	1.11	0.60	1.71	2890	1575	4465	1.11	0.60	1.71	Etat de Genève
790	3500	4290	0.30	1.34	1.65	790	3500	4290	0.30	1.34	1.65	Etat Valaisan
1828	2334	4162	0.70	0.90	1.60	1828	2334	4162	0.70	0.90	1.60	Commune de Montreux
	4000	4000		1.53	1.53		4000	4000		1.53	1.53	Bertarelli E.
1642	2193	3835	0.63	0.84	1.47	1642	2193	3835	0.63	0.84	1.47	Commune de Vevey
3445	5	3450	1.32		1.32	3445	5	3450	1.32		1.32	Etat de Vaud
	3000	3000		1.15	1.15		3000	3000		1.15	1.15	Bigelow-May F.
2500		2500	0.96		0.96	2500		2500	0.96		0.96	Conseil du Léman
145	2270	2415	0.06	0.87	0.93	145	2270	2415	0.06	0.87	0.93	Commune de Morges
	2332	2332		0.89	0.89		2332	2332		0.89	0.89	De Picciotto G.
45	2100	2145	0.02	0.81	0.82	45	2100	2145	0.02	0.81	0.82	Commune de Coppet
	2069	2069		0.79	0.79		2069	2069		0.79	0.79	Oesch K.
	1700	1700		0.65	0.65		1700	1700		0.65	0.65	Patek Philippe SA
	1300	1300		0.50	0.50		1300	1300		0.50	0.50	DSR
	1250	1250		0.48	0.48		1250	1250		0.48	0.48	Mayor M.
	1238	1238		0.48	0.48		1238	1238		0.48	0.48	Rivendell Holding SA
	1100	1100		0.42	0.42		1100	1100		0.42	0.42	Menoudakos J.
	1000	1000		0.38	0.38		1000	1000		0.38	0.38	Lombard T. / LODH
669	184	853	0.26	0.07	0.33	669	184	853	0.26	0.07	0.33	Commune de La Tour-de-Peilz
	700	700		0.27	0.27		700	700		0.27	0.27	Retraites Populaires
	603	603		0.23	0.23		603	603		0.23	0.23	Pictet C-H.
	600	600		0.23	0.23		600	600		0.23	0.23	de Boccard A.
218	356	574	0.08	0.14	0.22	218	356	574	0.08	0.14	0.22	Ville de Nyon
	550	550		0.21	0.21		550	550		0.21	0.21	Landolt F.
	515	515		0.20	0.20		515	515		0.20	0.20	Fauchier T.
	500	500		0.19	0.19		500	500		0.19	0.19	Mirabaud & Cie
	422	422		0.16	0.16		422	422		0.16	0.16	Demole G.
52	328	380	0.02	0.13	0.15	52	328	380	0.02	0.13	0.15	Commune de Saint-Sulpice
89	280	369	0.03	0.11	0.14	89	280	369	0.03	0.11	0.14	Commune de Rolle
59	300	359	0.02	0.12	0.14	59	300	359	0.02	0.12	0.14	Commune de Saint-Prex
<i>1907</i>	<i>72773</i>	<i>74680</i>	<i>0.73</i>	<i>27.92</i>	<i>28.65</i>	<i>1907</i>	<i>72773</i>	<i>74680</i>	<i>0.73</i>	<i>27.92</i>	<i>28.65</i>	<i>Petits porteurs</i>
48000	212625	260625	18.42	81.58	100.00	48000	212625	260625	18.42	81.58	100.00	

Collectivités publiques mises en évidence.

L'ABVL/ProVapore détiennent également une participation de KCHF 10000 au capital-participation (sans droit de vote) ce qui porte leur part au capital social de la CGN à 39.9%.

9 | Annexe aux comptes au 31 décembre 2010

22_ Litiges en cours

Aucun litige significatif ne nécessite un besoin de provision dans les comptes.

23_ Analyse des risques

Une analyse des risques a été réalisée par le Conseil d'administration de la Société. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la Société est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact. Ce document a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 28 janvier 2011.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de CGN Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CGN Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, Lausanne, comprenant les comptes de résultat, le bilan, le compte des immobilisations, le tableau de financement, les notes sur le compte de résultat et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont en conformité avec les dispositions de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires (ORCO) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Compte tenu de la remarque qui suit, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un déficit d'exercice au bilan de KCHF 8 688.

A la date d'établissement de notre rapport, les comptes de l'exercice 2010 n'ont pas encore été approuvés par l'Office fédéral des transports, conformément à l'article 72 de la Loi fédérale sur les chemins de fer.

L'approbation des comptes par l'Autorité de surveillance, avec ou sans réserve, vous sera en principe communiquée lors de l'Assemblée générale, complétant ainsi notre rapport conformément à l'article 33 de vos statuts.

Lausanne, le 14 avril 2011

FIDINTER S.A.



Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Pierre Epitoux
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé